

**MATINALES DE FIDES**

Le savoir au contact de l'entreprise

**Première le 9 juin 2010, de 8h30 à 10h** (entrée libre)

Salons France-Amériques – 9 avenue Franklin Roosevelt – 75008 PARIS

***La propriété intellectuelle contre l'innovation ?  
Promesses et limites des Modèles Ouverts d'Innovation.***

Open source, Creative Commons, Wikipédia, etc. Depuis une dizaine d'année les modèles ouverts d'innovation combinant la puissance des dynamiques collaboratives au sein des communautés et les potentialités du numérique semblent constituer une alternative au modèle traditionnel associant organisation hiérarchique et droit de la propriété intellectuelle et industrielle. Un nombre croissant de grands acteurs de l'innovation et de la création adopte ces nouveaux outils... au point que certains prétendent que ce sont les entreprises qui sont devenues les principaux producteurs de logiciel libre.

Ces initiatives sont-elles compatibles avec l'évolution du droit ? Ce dernier est-il voué à demeurer à la traîne ? Ces modèles sont-ils porteurs d'effets positifs viables à long terme ? Autant de questions qui seront abordées durant ce débat s'appuyant sur des regards disciplinaires croisés.

**Les Matinales** constituent l'un des programmes d'action de FIDES dont l'objectif est de valoriser la pensée académique auprès des milieux professionnels en permettant à ces derniers d'en saisir les utilités potentielles.

**Les intervenants**

**Paul DAVID** est professeur d'économie de l'innovation à l'Université de STANFORD (USA). Ses travaux portent sur le changement technique, démographique et institutionnel et leurs performances économiques à long terme. Il est associé à de très nombreuses institutions de recherche européenne, dont le prestigieux *Oxford Internet Institute* et la Chaire « Innovation et Régulation des Services Numériques » créée par l'École Polytechnique, Télécom ParisTech et France Télécom. Depuis plusieurs années, il joue un rôle actif dans la mise au point et l'étude de dispositifs « ouverts » de propriété intellectuelle.

**Michel VIVANT** est professeur à SCIENCES PO-PARIS, après avoir fondé et assuré le développement de l'équipe de recherche « Créations immatérielles et Droit » à l'Université de Montpellier. C'est un des juristes français les plus reconnus en matière de propriété intellectuelle. Ses travaux ont été largement diffusés au plan international. Il intervient également comme consultant auprès d'entreprises et comme expert auprès des autorités publiques tant au plan national qu'international. Il est également arbitre. Familier des pratiques et enjeux concrets autour de la propriété intellectuelle, ses analyses ont une grande influence sur les évolutions juridiques.